

Elections départementales 2015 : commentaires

I - Nouveau cadre territorial et nouvelles règles

- **2014, Le redécoupage des cantons : l'exemple de la Manche.**

La Manche comptait autrefois 52 cantons elle n'en compte plus désormais que 27.

« Ce nombre résulte de l'application de la disposition selon laquelle « le nombre de cantons à l'issue du redécoupage doit être égal pour chaque département à la moitié du nombre de cantons existant au 1 er janvier 2013 (le territoire de chaque canton doit être défini sur des bases essentiellement démographiques(...)) les nouvelles délimitations s'appuient sur les chiffres de population légaux publiés par l'INSEE le 27 décembre 2013 ».

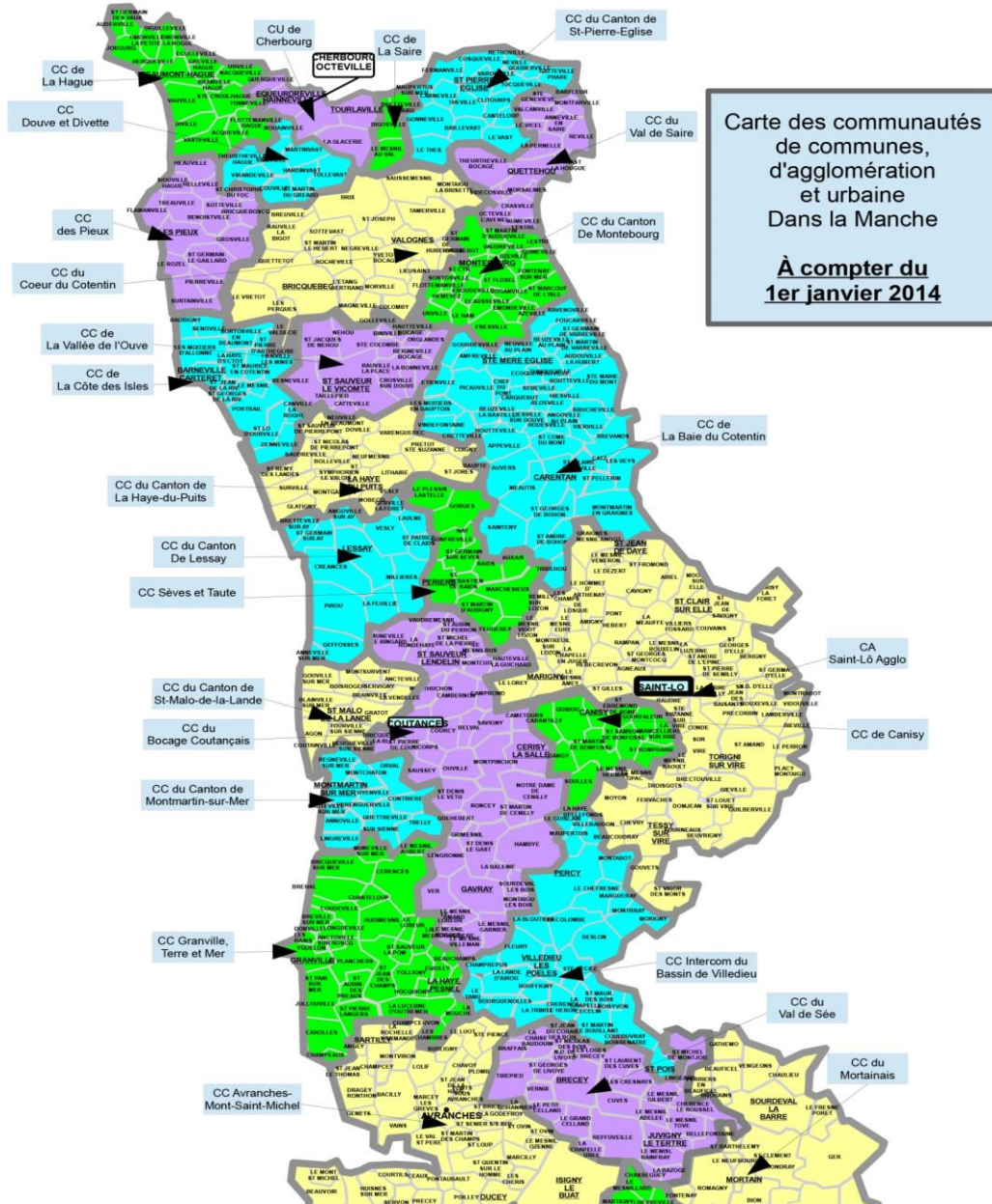
Le critère essentiel pour ce nouveau découpage est donc l'égalité démographique de chaque canton. Il faut assurer la même légitimité à tous les conseillers départementaux, la légitimité étant perçue comme directement liée au nombre d'électeurs.

Le Mode de scrutin de ces premières élections départementales est lui-même singulièrement original puisqu'il s'agit « d'un scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours. »

« Chaque élection élit un « binôme » composé d'un homme et d'une femme. Leurs suppléants doivent également constituer un binôme de sexe différent. Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment » (VI^{ème} publique – (Dossier d'actualité 23/01/2015).



- **2013 : Le redécoupage des Communautés de Communes : l'exemple de la Manche**



La Manche comptait 47 Communautés de Communes. Elle n'en compte plus désormais que 25.

II. Commentaires des élections départementales 2015 à partir des résultats observés dans le canton d'Isigny-le Buat :

Ce nouveau canton intègre l'ancien canton de Brécey, la nouvelle Communauté de Communes de Brécey-Juvigny, la Commune de Brécey, collectivités choisies par Bocage Avenir dès sa création, comme « collectivités témoins » base des analyses de BA.

Canton d'Isigny-le-Buat (2015)

Le nouveau canton d'Isigny-le-Buat (2015) est formé de cinq anciens cantons :

- Avranches (6 communes)
- Brécey (15 communes)
- Isigny-le-Buat (2015) (1 commune)
- Juvigny-le-Tertre (9 communes)
- Saint Pois (4 communes)
- Le bureau centralisateur est situé à Isigny-le-Buat (2015)



Le redécoupage des cantons : « un grossier charcutage »

L'incohérence peut même, dans certains cas, friser le niveau du burlesque. Pour preuve, l'article suivant publié par le site internet www.lepointfr

« À quelques kilomètres du Mont-Saint-Michel, le boulevard du Luxembourg constitue l'une des voies d'accès à Avranches, petite ville de 8 000 habitants dans la Manche. Hérités de l'histoire des paroisses, les découpages communaux font que ce boulevard, qui fait pourtant moins d'un kilomètre, empiète sur les villages voisins de Saint-Martin-des-Champs (2 270 habitants) et du Val-Saint-Père (1 900 habitants). Mais les trois communes, qui appartiennent à la même communauté de communes Avranches-Mont-Saint-Michel, se retrouvaient également au sein du canton d'Avranches pour élire un seul et même conseiller général.

Du moins jusqu'au redécoupage pour les élections départementales de dimanche prochain. Logiquement, la commune d'Avranches reste dans le canton d'Avranches, qui comme 1054 autres s'est agrandi. En revanche, le Val-Saint-Père a rejoint le canton rural d'Isigny-le-Buat, et Saint-Martin-des-Champs celui de Pontorson qui englobe le Mont-Saint-Michel. Les chefs-lieux, si tant est que cette notion subsiste encore, sont désormais éloignés de 25 ou 30 kilomètres.



Pour les riverains et habitants du boulevard du Luxembourg, habitués au découpage communal et à ses répercussions fiscales, ce charcutage n'est pas sans conséquence électorale. Comme le souligne avec précision l'hebdomadaire La Gazette de la Manche, du n° 1 au 5 bis, les habitants sont du ressort du canton d'Avranches. Du n° 7 au 59, on passe à Saint-Martin-des-Champ dans le canton d'Isigny-le-Buat. Et du n° 61 au 83, c'est l'atterrissage au Val-Saint-Père, dans le secteur de Pontorson. Les électeurs sont priés de lire attentivement les tracts des onze équipes candidates qui, elles-mêmes, ne doivent pas se tromper de boîtes aux lettres. »

En vérité, cette réforme consacre la perte d'identité des cantons. Les nouveaux cantons ne sont plus que des nouvelles circonscriptions électorales sans autre « sens » que celui de respecter la calculette qui a regroupé les populations sur un critère purement arithmétique. N'aurait-il pas été plus judicieux et plus démocratique, d'adopter dès 2015 un scrutin à la proportionnelle ?

« Le scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours » : un mouton à cinq pattes, un cheval à deux têtes, un fauteuil pour deux.

L'intention affichée d'instituer une parité effective est évidemment louable, hélas le moyen choisi pour y parvenir relève de la politique de gribouille. Le bon moyen aurait encore une fois d'instaurer un vote à la proportionnelle de listes paritaires hommes/ femmes. Car en vérité, est-ce vraiment valoriser le statut des femmes en politique que de les rendre redevables à l'homme, dans l'extrême majorité des cas un conseiller général sortant, qui aura bien voulu leur proposer, pour la course électorale de monter en croupe sur sa monture !

Et comment peut-on croire que, dès la course gagnée et à peine descendue de cheval, la cavalière puisse instantanément oublier son cavalier pour « exercer indépendamment son mandat » ?

Et comment a-t-on pu ne pas se rendre compte que l'adoption de ce mode de scrutin abracadabrant au moment même où la carte des cantons et des communautés de communes a été bouleversée allait inévitablement conduire les candidats, dans une écrasante majorité des conseillers généraux sortants, à mener forces manœuvres, tractations et calculs pour **réussir à construire le « doublé gagnant à coup sûr », transformant de ce fait le vote des électeurs en simple ratification d'une victoire gagnée d'avance.**

Ainsi puisqu'en 2015 le nouveau canton d'Isigny le Buat compte trois conseillers généraux sortants : celui de Brécey, celui d'Isigny et aussi celui de Juvigny, puisque la nouvelle communauté de communes du Val de Sée regroupe Brécey et Juvigny et puisque, surtout, le conseiller général sortant de Juvigny est une conseillère, alors le **tandem «Brécey - Juvigny »** s'impose évidemment, **c'est Le ticket gagnant à coup sûr** avec le score 2-1, deux conseillers généraux sortants (Brécey - Juvigny) contre un conseiller général sortant (celui de Juvigny). **Inutile d'aller voter.**

Les élections de 2015: un consternant simulacre démocratique

Ces élections départementales de 2015 avec leur mode de scrutin aussi insolite que saugrenu, avec le découpage « à la hache » des nouvelles circonscriptions électorales, avec la perte d'intérêt des Français pour l'échelon départemental dont majoritairement ils souhaitent la suppression, avec un taux effectif de participation d'une insignifiante...faiblesse (abstention 50,01 %, blanc 6,38 %, nuls 2,85 %) puisqu'il peine à atteindre les 40 % et que donc **60 % des électeurs n'ont pas jugé utile de s'exprimer !** sont évidemment sans signification véritable et sans portée réelle.

Il est évident que la grand-messe électorale départementale satisfait du moins en moins les fidèles qui désertent massivement l'église. Elle ne satisfait plus que le clergé (ie la classe politique) car c'est là tout de même où se pressent les journalistes, où se brandissent caméras et micros et où surtout s'opèrent la distribution des postes.

Il est évident que les élections départementales ne sont plus que le prétexte à créer artificiellement par le plus grand bénéfice de la classe politique un grand événement médiatique ce qu'elles sont devenues grâce au talent d'alchimiste des professionnels de la politique et de leurs affidés qui les transmutent en scrutin d'importance nationale pour en faire un outil de « politique spectacle ».